



RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

RÉPONDRE AUX BESOINS SANS RECRUTER DE DOUANIERS

LE PROJET DE RÉSERVE OPÉRATIONNELLE, PORTÉ PAR L'ANCIENNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ENVERS ET CONTRE TOUT, S'INSCRIT DANS UNE FORME DE FUITE EN AVANT VISANT À RÉPONDRE AUX "BESOINS DE DOUANE" SANS RECRUTER DE DOUANIERS TITULAIRES.

Le "besoin de Douane" est réel, mais l'absence de volonté politique d'investir durablement dans notre administration l'est tout autant.

Et c'est dans ce contexte que l'administration multiplie les dispositifs reposant sur l'augmentation des contraintes pesant sur les agents, sans véritable compensation : élargissement du recours aux astreintes dans la Surveillance, augmentation des horaires atypiques pour les agents AG/CO, ou encore extension du régime 16/24e pour les unités maritimes.

La réserve opérationnelle apparaît comme l'aboutissement de cette logique.

Elle consiste à mettre sur le « marché » de l'emploi douanier des personnels mobilisables ponctuellement afin de répondre à des besoins temporaires de renfort.

La réserve opérationnelle n'est pas une réponse aux besoins de la Douane. C'est une réponse au refus de recruter des douaniers.

RÉSERVE
OPÉRATIONNELLE,
MARS 2026



PARIS SPÉ DANS LE VISEUR

Le concept de réserve opérationnelle est la **traduction douanière de dispositifs déjà existants dans la police, la gendarmerie, l'armée ou la sécurité civile**. Nombre d'entre nous sont d'ailleurs déjà réservistes dans ces institutions, et il ne s'agit évidemment pas de minimiser ces engagements citoyens.

Pour autant, si l'idée d'une réserve séduit déjà nombre de retraités douaniers qui nous sollicitent régulièrement pour connaître la date de son déploiement, il convient de rappeler que **la Douane s'est historiquement organisée pour disposer d'agents mobiles qualifiés. Cette fonction est aujourd'hui remplie par les agents en poste à Paris Spécial.**

Nous comprenons bien l'objectif recherché.

La cible semble clairement être Paris Spé (Co et Su), que certains dirigeants douaniers considèrent probablement comme trop coûteuse et insuffisamment flexible.

La réserve opérationnelle pourrait ainsi s'apparenter à une unité de renfort "low cost", appelée à concurrencer une structure historique composée d'agents titulaires expérimentés et formés.

Notons qu'il n'y a plus de mutations à Paris Spé depuis maintenant 2 ans... CQFD ?



C'EST QUOI LA RÉSERVE ?

Trois types de profils sont envisagés pour le recrutement

- Les **retraités des douanes (jusqu'à 67 ans)** qui seraient réengagés au grade détenu au moment de leur départ à la retraite.
- Des **volontaires âgés de 18 à 67 ans**, recrutés au grade d'agent de constatation réserviste.
- Des **experts (informatique, aéronaval, etc.)**, recrutés au grade correspondant à leur profil.

Le recrutement doit se faire au plus près de la mission, donc en local.

Le contrat

Le contrat serait conclu pour une **durée de 1 à 5 ans**, avec une période d'essai de 15 jours.

La durée d'affectation sur une mission ne pourrait excéder 90 jours.

Formation et équipements

Une formation préalable serait dispensée aux réservistes sélectionnés (à l'exception des retraités partis depuis moins de six mois).

Mais à ce jour, la DG est dans l'incapacité de nous indiquer

- La durée de la formation initiale.
15 jours à plus d'un mois non payé !

- Les points abordés.

La DG nous parle d'acculturation douanière !

- En présentiel, en formation locale, dans les écoles ?

Personne ne semble y avoir pensé !

L'Administration affiche une ambition de formation continue... mais sans en avoir les moyens.

Les réservistes de la surveillance seraient soumis aux mêmes obligations que les titulaires, notamment l'instruction cadre sur l'armement qui impose une séance de tir tous les six mois, sous peine de perte d'habilitation.

Or chacun connaît la réalité : nos capacités de formation sont déjà saturées pour les agents en poste. Dans ces conditions, cette promesse relève moins d'un engagement crédible que d'un affichage.

La Douane peine déjà à former et équiper les douaniers. Mais on trouverait les moyens pour des réservistes. Quelle blague !

Concernant le matériel, la DG prévoit que les brigades recevant ces réservistes vont bénéficier de téléphones portables en pool. Pour les gilets par balle, la dotation sera individuelle.

Les grades

Le dispositif prévoit **trois catégories** et **huit grades** : Agent de constatation réserviste, Agent de constatation principal réserviste, Contrôleur réserviste, Contrôleur principal réserviste, Inspecteur réserviste, Inspecteur régional réserviste, Inspecteur principal réserviste, Directeur des services douaniers réserviste

Un **mécanisme d'avancement serait également prévu "au choix"**.

Autrement dit : les mêmes règles que pour les titulaires, avec les mêmes « LDG » et surtout la même opacité.

La Douane peine déjà à faire évoluer ses agents titulaires, mais elle prévoit déjà huit grades pour ses futurs réservistes !

Les missions

Les missions envisagées porteraient principalement sur les missions de contrôle, certaines fonctions support et l'enseignement et la formation.

Pour les missions AG/CO, compte tenu du niveau de technicité et la complexité réglementaire, la DG ne mise pas sur une formation solide... mais sur un pari : celui de **voir des jeunes retraités revenir en renfort**.

L'indemnisation

C'est l'un des points durs. À ce stade, la DG est dans l'incapacité de préciser les modalités d'indemnisation. Elle peut juste nous indiquer qu'elle sera fiscalisée ce qui n'est pas le cas des réserves des autres administrations. Pas certains que cela rende réellement attractif notre réserve !

En revanche, les réservistes ne bénéficieront pas d'indemnités de jour férié et de nuit, ni de prime de fidélisation. Pas certains que beaucoup de personne vont se bousculer pour devenir réservistes douane.

Les campagnes de recrutement

Pour 2026, c'est un service de la DG qui va avoir la charge de la première campagne.

À ce stade, la DG a identifié 3 DI mais refuse pour le moment de nous les indiquer. Pourquoi ce secret ?

Le recrutement sera à la charge des FRHL locaux, sans renfort !

Une fois de plus, l'Administration charge la barque des services support.

	RECRUTEMENT	TOTAL RÉSERVISTES
2026	50	50
2027	100	150
2028	150	300

Les difficultés prévisibles

De nombreuses difficultés ne manqueront pas d'apparaître dans la mise en œuvre de ce dispositif.

La première concerne **la capacité des services FRHL**.

Ils sont déjà fortement sollicités avec la mise en place des différents galops d'essai, la préparation des différents concours et Exa-pro, le recrutement des RQTH, des PACTES ; et voilà qu'on leur demande en plus d'assurer le recrutement des réservistes.

La deuxième concerne **la capacité de formation**.

Nos écoles sont déjà sous tension entre formation initiale et formation continue. Comment absorber la formation de ces nouveaux réservistes ?

La troisième concerne **l'équipement**.

Les difficultés d'équipement des agents titulaires sont déjà bien réelles, notamment dans la branche Surveillance. Dans ces conditions, comment garantir un équipement suffisant pour les réservistes ?

La quatrième concerne **la cohabitation opérationnelle**.

Les métiers douaniers évoluent en permanence : risques opérationnels en Surveillance, évolution réglementaire en AG/CO, transformation numérique des outils dans les 2 branches. Dans ce contexte, maintenir un niveau opérationnel suffisant pour des réservistes intervenant ponctuellement apparaît particulièrement complexe. La responsabilité opérationnelle risque alors de se reporter sur les cadres intermédiaires : chefs d'équipe, chefs de pôle ou chefs de section, qui devront composer avec des personnels inévitablement moins formés et moins au fait des évolutions du métier.

La technicité des métiers douaniers ne s'improvise pas. Elle se construit avec le temps, l'expérience et la formation.

L'ambition affichée apparaît aujourd'hui largement déconnectée des réalités opérationnelles.

À force de vouloir compenser le manque d'effectifs titulaires par des dispositifs périphériques, l'administration prend le risque de créer un système complexe, coûteux à piloter et difficile à rendre réellement opérationnel. Car une question demeure : si des douaniers titulaires doivent être mobilisés pour recruter, former, équiper, encadrer et administrer les réservistes, la Douane ne risque-t-elle pas de consacrer plus d'énergie à gérer ce dispositif qu'à renforcer réellement ses effectifs ?

La CFDT Douane continuera donc de rappeler cette évidence simple :

LA PREMIÈRE RÉSERVE OPÉRATIONNELLE DE LA DOUANE, CE SONT LES DOUANIERS TITULAIRES. ENCORE FAUT-IL LEUR DONNER LES MOYENS D'EXERCER PLEINEMENT LEURS MISSIONS !